



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NF
D
PAC

PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»

Vos réf. : V/courrier du 3/09/2012
Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – Fax : 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Amiens, le 12 septembre 2012

Le Directeur régional,

à

Direction Départementale des Territoires de l'oise
SAUE
A l'attention de Fabien NOYE
40, rue Jean Racine
B.P. 317
60021 BEAUVAIS cedex

Objet : Porter à connaissance – PLU de MORLINCOURT.

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant le plan local d'urbanisme de la commune de MORLINCOURT dans le département de l'Oise.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que le territoire de MORLINCOURT est concerné à ce jour par des canalisations de transport de matières dangereuses. Veuillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessible depuis la rubrique ci-dessus.

La commune ne contient pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. Il est possible toutefois qu'elle puisse être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration et qui ne sont pas référencés dans la base nationale des ICPE soumises à autorisation. Je vous invite, en conséquence, à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/Le Directeur régional,
La responsable du SGCGE,

Bénédicte VAILLANT



Activités de la DREAL en matière de
risques industriels, de véhicules, de
financement des politiques territoriales
ainsi que de gestion de la connaissance